



Droit du bailleur, état de la boîte aux lettres

Par **philippe_old**, le **30/03/2007** à **11:48**

Bonjour,

Voilà, notre boîte a été récemment cassée, l'organisme qui nous loue l'appartement ne veut rien savoir pour sa réparation. Il nous est impossible actuellement de recevoir du courrier dans notre boîte.

De plus c'est un ancien modèle qui ne se fait plus, et qui n'est pas aux nouvelles normes...

Par **Angie54_old**, le **01/04/2007** à **23:38**

alors la c'est delicat si c'est cassé du fait d'un tiers je dirai que vous devez la reparation si c'est parce qu'elle est trop vieille c'est au propio sinon faite marché l'assurance non?